

Présence d'Amiante Ou Non ?

**ACCES INTERDIT
EN COURS DE
NETTOYAGE**



La CGT alerte les personnels:

Depuis quelques jours, la direction reçoit les premiers résultats des prélèvements frottis surfaciques réalisés dans les secteurs (lingettes).

Le dernier Flash INFO HSE, en date du 24 juillet 2013, rappelle la position de la direction concernant son refus de nettoyer les zones de travail polluées par la présence d'amiante des câbles. Elle prétexte encore qu'il n'y en a pas dans l'atmosphère.

La CGT rappelle que ce n'est pas la direction qui travaille à bord, dans des endroits exigus ou dans des nefs, parfois empoussiérés. Ce sont les personnels qui sont exposés, et c'est la direction qui les expose.

Nous avons encore découvert des câbles rouges Amiantés cette semaine !

Si vous avez un doute, utilisez votre droit de retrait et exigez le nettoyage de votre zone de travail.

Pour la CGT, les Frottis réalisés dans les secteurs prouvent pour certains la présence d'Amiante.

La direction n'a pas pris la bonne orientation dans le traitement de cette affaire et la CGT le dénonce et le dénoncera encore...

**Pour la santé des personnels, pour reprendre le travail dans de meilleures conditions, une seule position.
Exiger le nettoyage des zones de travail.**